

# Procès-verbal du Conseil d'école

Ecole de Touvre

18 octobre 2021

Conseil d'école réalisé en présentiel

Début de la séance : 18h00

Secrétaire de séance : M. Cantin

## Personnes présentes

Ecole : M. Cantin (enseignant et directeur), Mme Peynet (enseignante), Mme Besson (enseignante), Mme Vendé (enseignante), Mme Caille (enseignante ADP), Mme Sa De Oliveira (enseignante)

Mairie : M. Dubreuil (adjoint au maire), M. Piot (adjoint au maire)

Représentants des parents d'élève : Mme Moissant, Mme Ducros, Mme Pigeau, Mme Meyrignac

DDEN : M. Dupuy

Association des Parents d'Elèves : M. Andry

Etaient excusés : M. Porte (IEN), Mme Foth (psychologue scolaire), Mme Andry (représentante des parents d'élèves), M. Chaumont (enseignant)

## Présentation de l'équipe pédagogique

- Brigitte Vendé enseignante en PS/MS/GS accompagnée de Angéline André (Atsem)
- Céline Peynet enseignante en CP/CE1
- Sandrine Besson enseignante en CM1/CM2 complétée par M. Chaumont le vendredi
- Cédric Cantin enseignant en CE2/CM1 et directeur, déchargé le vendredi par Mme Sa De Oliveira

**Parole donnée à Mme Caille**, qui présente les missions du RASED, les modalités d'aide possibles ainsi que les professionnels le constituant : Mme Foth (psychologue scolaire), Mme Héraud (enseignante ADR) et elle-même.

## Effectifs et répartition

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
6	6	13	11	7	11	14	16	84

Classe PS/MS/GS	6 PS	6 MS	13 GS	25
Classe CP/CE1	11 CP	7 CE1		18
Classe CE2/CM1	11 CE2	10 CM1		21
Classe CM1/CM2	4 CM1	16 CM2		20

## **Règlement intérieur**

Modifications apportées : « la directrice » devient « le directeur » dans l'ensemble du règlement.

**Vote du règlement intérieur de l'école : adopté à l'unanimité (en annexe)**

## **Bilan du projet d'école**

Le projet d'école a été réalisé en 2018 pour une validité de trois ans. Il convient donc de commencer à faire un premier bilan de son action afin d'en réinterroger la pertinence.

Le projet d'école était construit autour de trois ambitions portées par le projet académique :

- Construire des apprentissages durables
- Accompagner chaque élève dans la construction de son parcours
- Ouvrir l'école et développer les liens avec ses partenaires

Au bout de trois ans, le bilan est contrasté avec, d'une part, la mise en place de projets éducatifs forts permettant la construction du parcours d'éducation artistique et culturelle de chaque enfant (projet avec Planche de cirque en 2018-2019, projet PEAC l'année dernière) et le renforcement des liens entre l'école et ses différents partenaires et d'autre part, une difficulté réelle à caractériser l'apport durable de certaines pratiques inscrites au projet d'école du fait des perturbations de deux années scolaires précédentes.

## **Achats et travaux**

De menus travaux d'entretien ont eu lieu dans l'école pendant les vacances d'été et la première période :

- Un tableau à craie a été remplacé dans la garderie de la maternelle.
- Les barres de protections des fenêtres de la classe de CE2/CM1 ont été rescellées et des carreaux recollés dans le couloir de la classe.
- L'imposte de la porte de la classe de CP/CE1 a été occultée : la lumière entrante gênait l'utilisation du VPI.

Enfin, l'école est éligible à un plan de relance numérique qui doit permettre le financement du renouvellement d'une partie du matériel informatique. Avec le soutien de l'Amicale laïque, le projet total s'élève pour le moment à environ 14 000 € mais il convient de faire actualiser les devis.

Nous remercions également la municipalité qui se propose de prendre en charge tous les travaux électriques nécessaires à cet équipement.

**Parole donnée à M. Piot :** Les problèmes de connexion internet de la classe de CM1-CM2 nécessitent de refaire un câblage, ce qui va demander un peu de temps, notamment pour qu'il puisse être inscrit au budget de la mairie si son coût est important.

La mairie prévoit également le remplacement de la chaudière de la maternelle le mercredi 20 octobre.

Concernant les devis du plan de relance, les prix du matériel informatique augmentent depuis quelques temps. L'obtention d'un devis risque d'être problématique dans la mesure où il devient difficile pour le fournisseur de garantir les prix.

### **Bilan de la coopérative**

Solde au 01/09/2020 : 11 669,17 dont 2500 € de subvention de la municipalité.

Solde au 01/09/2021 : 10 765,05 € dont 2 500 € de subvention de la municipalité (- 904 €)

En 2020, la subvention de la municipalité avait été conservée afin d'aider notamment au financement de la classe de découverte. Comme cette dernière n'a pu avoir lieu, la subvention a été utilisée afin d'investir dans du matériel pédagogique collectif :

- Matériel numérique de programmation : robots « blue bot »
- L'acquisition de livres pour les différentes classes permettant aussi le renouvellement de ceux de la bibliothèque qui sont vieillissants.
- Matériel pédagogique spécifique en fonction des niveaux de classes et des besoins.

De la même manière, en 2021, la subvention conservée doit permettre la poursuite intensifiée du renouvellement des livres des bibliothèques, tant de classe et de l'école ainsi que du matériel d'arts plastiques, qui finit par se dégrader ou par manquer.

De plus, certains projets en préparation vont nécessiter un investissement important en matériel et probablement des frais de déplacement supplémentaires.

Le compte-rendu a été vérifié et validé par l'organisme OCCE 16 le 24/09/21.

Les comptes sont disponibles dans le bureau de direction.

### **Sécurité :**

Les deux Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS) - « attentat-intrusion » et « risques majeurs » - ont été mis à jour et transmis à la DSDEN.

## PPMS

Un exercice « attentat-intrusion » doit être mené en période 2 puis deux autres exercices au choix dans l'année.

### Exercices Incendie

Le 24/09/21, un exercice a été mené en maternelle.

Le 27/09/21, un exercice a été mené en élémentaire.

Ces deux exercices se sont parfaitement déroulés.

**Parole donnée à M. Piot**, qui précise que le système d'alarme à incendie de l'école est vérifié le premier mercredi de chaque mois. M. Piot pose également la question de la nécessité de changer la fréquence des talkies walkies utilisés lors de la mise en œuvre d'un PPMS attentat-intrusion à cause des travaux dans la commune, qui utilisent les mêmes fréquences.

### Projets 2020 /2021

- **Cycle natation** pour les classes de CP/CE1 et CM1/CM2 de mi-décembre à mi-mars, soit 10 séances financées intégralement par la municipalité (bus et entrées).
- **Cycle tennis** pour les classes de CP/CE1, CE2/CM1 et CM1/CM2, tous les lundis après-midi depuis le 04/10 et jusqu'au 29/11, soit 7 séances menées par Mme Stéphanie Tardieu
- **Trois interventions de handball** pour les classes de CP/CE1, CE2/CM1 et CM1/CM2 proposées par l'Union Ruelle/Mornac Handball le vendredi après-midi.
- **Spectacle de Noël** : la municipalité offrira une représentation du spectacle Hansel et Gretel du Théâtre des marionnettes d'Angoulême le jeudi 16/12.
- **École et cinéma** pour les élèves d'élémentaire et **Mon premier ciné** pour les élèves de maternelle, avec un premier film le 15/11/21 :
  - Les petits contes de la nuit pour les PS/MS/GS (six courts-métrages sur le sommeil et la nuit)
  - Mon voisin Totoro pour les CP/CE1 et les CE2/CM1
  - Tout en haut du monde pour les CM1/CM2
- **Théâtre d'Angoulême** en attente de réponse

- **Programme de réduction des déchets** du Grand Angoulême avec une intervention dans la classe de CE2/CM1 de Mme Sabine Boutin le jeudi 09/12
- **Opération chocolats** à Noël avec la chocolaterie d'Antan renouvelé par les enseignants.
- **PEAC** pour la classe de CP/CE1 : Archi'graphique, au 3<sup>ème</sup> trimestre, dont le contenu et le calendrier restent à définir.
- **Charente nature** viendra mener une série d'interventions dans la classe de CP/CE1 sur le thème de la biodiversité avec le programme « Curieux de nature ».
- **Faites des sciences** (en version à distance) dans la classe de CP/CE1 le 28/09
- **Festival du livre de littérature jeunesse de Ruelle** : intervention de Mme Mathilde Bourgon, illustratrice et auteure de livres de pop up dans les classes de CE2/CM1 et de CM1/CM2, autour de la création d'un pop up.
- **D'autres projets sont en cours d'élaboration**, notamment un projet de correspondance avec Magnac pour la classe de CP/CE1, une intervention de l'infirmière scolaire sur le respect de soi et de son corps dans la classe de CE2/CM1 et le retour du permis internet pour les CM1/CM2.

**Parole donnée à M. Dubreuil** : la garderie organisera un concours de dessin dont le jury sera en partie composé par le Conseil municipal des Jeunes. Pour rappel, ce dernier est constitué d'enfants de cycle 3 élus pour deux ans. Il propose et organise différentes actions au sein de la commune, comme une distribution solidaire de jouets le mercredi avant Noël.

**Parole donnée à M. Andry**, qui présente les différentes actions prévues par l'Association des Parents d'Elèves ainsi que leur calendrier.

Aucune question diverse des délégués des parents d'élèves

Fin de la séance à : 19h10

A Touvre, le 22/10/2021

C. Cantin



# Règlement intérieur

## École primaire des Sources – Touvre

Le service public de l'éducation repose sur des valeurs et des principes dont le respect s'impose à tous dans l'école : principes de gratuité d'enseignement, de neutralité et de laïcité. Chacun est également tenu au devoir d'assiduité et de ponctualité, de tolérance et de respect d'autrui dans sa personne et sa sensibilité, au respect de l'égalité des droits entre filles et garçons, à la protection contre toute forme de violence psychologique, physique ou morale. En aucune circonstance, l'usage de la violence physique comme verbale ne saurait être toléré. Le respect mutuel entre adultes et élèves constitue également un des fondements de la vie collective.

### **Horaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis :**

8 h 45 - 11 h 45 / 13 h 15 - 16 h 15 (1er service) **ou**

8 h 45 - 12 h 15 / 13 h 45 - 16 h 15 (2ème service)

Les enfants qui ne sont pas inscrits à la garderie ou à la cantine sont accueillis 10 minutes avant l'entrée en classe.

### **Fréquentation**

La fréquentation régulière de l'école élémentaire est obligatoire à partir de 3 ans et toute absence doit être justifiée (article L.131-8 du code de l'éducation). À compter de 4 demi-journées d'absence sans motif légitime dans le même mois, le directeur d'école en informe le/la DASEN sous couvert de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de circonscription. Toutes les absences prévues de plus de 4 demi-journées doivent faire l'objet d'un courrier adressé à l'IEN via le directeur de l'école.

Un enfant ne peut quitter l'école pendant les heures scolaires sauf si les parents en font la demande écrite et viennent le chercher.

Les séances d'éducation physique et sportive (dont la natation) sont obligatoires. En cas de dispense, un certificat médical devra être fourni.

### **Sécurité**

Les enfants ne doivent en aucun cas sortir de la cour de récréation sans autorisation. À la sortie des classes, les familles d'enfants de maternelle doivent aller chercher leur enfant à la porte de la classe. Les enfants de l'école élémentaire seront conduits au portail côté parking par les enseignants. En cas de retard, l'enfant est confié au service de garderie.

Les élèves ne doivent pas amener à l'école d'objets dangereux, de bonbons acidulés ou sucettes.

**Un exercice d'évacuation incendie** sera organisé selon le protocole établi en conseil des maîtres.

Un compte-rendu est classé dans les archives de l'école.

**En cas d'incident majeur exceptionnel** (exemple : tempête, glissement de terrain, feu de forêt...) **ou d'attentat et intrusion** les familles ne doivent pas venir chercher leurs enfants pour ne pas les exposer ou s'exposer elles-mêmes au danger. Un protocole de mise en sûreté est prévu dans l'école.

### **Hygiène-Santé**

Il est recommandé aux familles d'être très vigilantes afin d'éviter la recrudescence des poux, d'agir efficacement dès leur apparition et d'en informer les enseignants.

Afin d'éviter les problèmes d'intoxication alimentaire, les gâteaux « maison » sont interdits à l'école. Si votre enfant souhaite fêter son anniversaire, il peut apporter des gâteaux industriels dont l'emballage est intact.

Il n'est pas souhaitable ni pour lui, ni pour les autres, qu'un enfant malade, fiévreux, soit présent à l'école. Les parents veilleront à prendre des dispositions pour sa garde.

Sauf en cas de maladie chronique et dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) à établir avec le directeur et le médecin scolaire, tout médicament est interdit à l'école.

En cas d'accident ou d'indisposition d'un enfant, la famille en sera avisée dès que possible. Si la gravité de l'accident ou du malaise le nécessite, l'école fera intervenir le SAMU.

### **Assurance**

L'assurance scolaire est obligatoire en cas de sortie. Chaque enfant doit être assuré en « responsabilité civile » mais aussi en « individuelle-accidents corporels ».

### **Vie scolaire**

Vis-à-vis du personnel communal ou bénévole intervenant dans l'école, les enfants doivent montrer correction, respect et obéissance.

Les enfants de maternelle ne doivent pas apporter de jeux personnels à l'école. Les enfants de l'école élémentaire peuvent apporter des jeux calmes (ex : carte, billes...). Les autres élèves, le personnel et les enseignants ne sauraient être tenus responsables d'une éventuelle dégradation.

Les élèves doivent porter une tenue correcte, propre et adaptée aux conditions météorologiques.

### **Communication**

Les parents sont informés des réunions de classe dans le cahier de liaison et par affichage. Les enseignants reçoivent les parents individuellement sur rendez-vous.

### **Garderie**

À l'interclasse (heure du déjeuner), les enfants sont surveillés par des agents communaux.

Pour la garderie (du matin et du soir) et la restauration scolaire, il convient de se référer au règlement établi par la mairie.

### **Goûter**

Les goûters ne sont pas autorisés pendant le temps scolaire. Les enfants qui fréquentent la garderie peuvent goûter le matin avant d'entrer en classe et le soir après la sortie des classes.

### **Numérique**

La loi du 23 janvier 2014 fixe les obligations des écoles primaires concernant le Wifi. Dans chacune des classes l'accès à internet en présence des enfants se fait de façon filaire sauf activités pédagogiques spécifiques ponctuelles (borne wifi).

L'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques par un élève est interdite dans l'établissement et durant les activités d'enseignement qui ont lieu hors de l'établissement scolaire (plateau sportif et sorties scolaires).

Règlement adopté par le conseil d'école le 18 octobre 2021.

Date et signature des parents,